

DEPARTEMENT DU GARD
Délibération D2024_10

Envoyé en préfecture le 10/09/2024
Reçu en préfecture le 10/09/2024
Publié le
ID : 030-253002786-20240905-D2024_10-DE



SYNDICAT MIXTE DE TRANSPORT ET DE TRAITEMENT DES EAUX USEES

Mairie
Place de la Mairie
30620 AUBORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE

Nombres de membres		
Afférents au conseil syndical	En exercice	Ayant pris part au vote
8	8	6

Séance du : L'an deux mille vingt-quatre, le 5 septembre 2024

L'assemblée délibérante du SYNDICAT MIXTE DE TRANSPORT ET DE TRAITEMENT DES EAUX USEES étant réunie au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la présidence de Monsieur André BRUNDU
Etaient présents : Messieurs André BRUNDU, LEBOIS Didier, TRICOU Sébastien, Christian CARTEYRADE, Théos GRANCHI, Jean-Luc CHAILAN.
Excusés : Jean Claude MAZAUDIER, Jean-François DURAND COUTELLE
Procuration :

Date de convocation
et affichage : 28/08/2024

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Didier LEBOIS a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Délibération n°D2024_10 : Autorisation d'usage de la réserve foncière de la station d'épuration

Monsieur Sébastien Tricou expose :

Afin d'améliorer la gestion de la plateforme de co-compostage de la station d'épuration, le délégataire du service public de traitement de l'assainissement demande l'autorisation au conseil syndical d'utiliser la réserve foncière située à l'intérieur du site de la station, afin de disposer de 600 m2 supplémentaires. Cette demande est formulée par courrier en date du 23 juillet 2024 qui suit la réunion organisée en mairie de Aubord le 10 juillet dernier.

LE CONSEIL SYNDICAL, entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE à l'unanimité d'autoriser** le délégataire SUEZ et ses sous-traitants à utiliser la réserve foncière située sur la parcelle ZD43.

Pour extrait conforme

Fait et délibéré, à Aubord, le 5/09/2024
Le Président, André BRUNDU,

S.M.T.T.E.U.
AUBORD-CAJANÈS METROPOLE

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 10/09/2024
Et publication ou notification du 10/09/2024